

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
J-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Mauricette ODRY		
	Catherine SIMONNEAU	Madame Michelle PRUNEAU
Anne-Laure THOMAS		
	Murielle VILLATTE	Madame Mauricette ODRY
J-Pierre BEDU		
	Claude BORNE	Monsieur Jean-Claude BADAIRE
	Marc DEFOSSE	Madame Anne-Laure THOMAS
	Damien DIOT	
Claude MONTAIGU		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
22 mars 2017	22 mars 2017	Madame Anne-Laure THOMAS

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 02 mars 2017.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2016 DE M. LE TRESORIER DE SULLY SUR LOIRE :**

Le Compte de gestion rend compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. L'Assemblée arrête les Comptes de Gestion 2016 Commune et Eau-Assainissement du Trésorier de Sully sur Loire, après les avoir entendu. Ces derniers s'établissent ainsi :

**BUDGET COMMUNE :**

	Résultat de clôture 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	122 061, 25	100 217,07	- 21 844,18
Fonctionnement	384 331, 76	- 1 658,02	261 362,39

**BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :**

	Résultat de clôture 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	108 790, 30	16 600, 30	125 391, 20
Fonctionnement	301 154, 95	- 18 516,86	282 638, 09

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 COMMUNE, EAU ASSAINISSEMENT :**

L'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Compte Administratif, après validation du compte de gestion établi par le comptable.

Vu les articles L1612-12, R241-3 ; L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après que ce dernier se soit retiré

Les Conseillers Municipaux sont invités par Madame Michelle PRUNEAU, doyenne d'âge, à procéder au vote des deux Comptes Administratif 2016 :

### **BUDGET COMMUNE :**

Un excédent de Fonctionnement de 261 362,39 €

Un déficit d'Investissement de : 21 844,18 €

### **BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :**

Un excédent d'Exploitation de : 282 638,09 €

Un excédent d'Investissement de : 125 391,20 €

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2017 :**

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de laisser l'excédent d'exploitation soit la somme de **282 638,09 €** en section de fonctionnement au compte 002.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE 2017 :**

Le Conseil décide de laisser l'excédent de fonctionnement soit la somme de **261 362,39 €** au compte 002 afin de couvrir le besoin d'Investissement, il décide également de porter au compte 1068 la somme de **21 844,18 €**

### **VOTE DES 3 TAXES (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti) :**

Avant de procéder au vote des taux, des 3 Taxes pour l'année 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil des changements intervenus suite à la fusion des Communautés de Communes et de l'application des textes de loi relatifs à ces fusions entraînant un débasage de la taxe d'habitation, à savoir :

**Article 1638-00bis du CGI** : IV (.....) la réduction du taux de taxe d'habitation prévue au premier alinéa s'applique également aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la fiscalité propre additionnelle et qui applique, l'année précédant la fusion, l'article 1609 nonies C.

**Article 1638 quater du CGI** : VII. En cas de rattachement dans les conditions mentionnées au I à un établissement public de coopération intercommunale qui faisait application en 2011 de l'article 1609 nonies C d'une commune qui n'était pas membre en 2011 d'un tel établissement, le taux communal de taxe d'habitation est réduit de la différence entre, d'une part, le taux de référence de taxe d'habitation calculé pour la commune conformément à l'article 1640 C, d'autre part le taux communal de taxe d'habitation applicable en 2010 dans la Commune.

Aussi, sont concernées par le débasage du taux de TH les communes membres de la Communauté de Communes du Sullias car, la Communauté de Communes du Sullias créée en décembre 2012, n'a mis en place la FPU qu'au 12 janvier 2013.

Dans ce cas le produit de TH correspondant au débasage des taux communaux est alors restitué aux Communes via l'attribution de compensation.

Après avoir entendu ces explications le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes, soit :

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>Taxe Foncière</b>	<b>Taxe Foncière non Bâtie</b>
10,65	13,75	40,11

## VOTE DES SUBVENTIONS 2017 :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
Ligue contre le cancer	150,00 €
Les Papillons Blancs	200,00 €
Soins à domicile	150,00 €
La Croix Rouge	50,00 €
Société Horticole (SHOL)	50,00 €
Soins aux animaux	30,00 €
Sully Espoirs	125,00 €
Marathon de l'Espoir	125,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Association Patriotique du souvenir	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Coopérative Scolaire	200,00 €
<b>TOTAL =</b>	<b>1 530,00 €</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE, EAU-ASSAINISSEMENT 2017 :

COMMUNE	MONTANT
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	513 882,39
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	155 530,14

EAU - ASSAINISSEMENT	MONTANT
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	367 770,63
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	319 708,13

## QUESTIONS DIVERSES :

### *Demandes des enfants de l'école de Saint Florent :*

Lors du conseil d'école du 13 mars dernier, les élèves de l'école de Saint Florent ont émis des demandes à savoir :

- 1 table de pique nique pour le préau,
- 1 poubelle extérieure

La directrice a quant à elle demandé s'il était possible d'installer un filet en haut du mur situé entre le préau et les WC afin que les ballons ne se retrouvent pas chez le voisin, ainsi que l'achat de bac afin de créer un jardin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

BADAIRE J-Claude Maire	THOMAS A-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller <b>Pouvoir à M. Badaire</b>
PRUNEAU Michelle 1e Adjointe	DIOT Damien Conseiller <b>Absent</b>	SIMONNEAU Catherine Conseillère <b>Pouvoir à Mme Pruneau</b>	VILLATTE Murielle Conseillère <b>Pouvoir à Mme Odry</b>
ODRY Mauricette 2e Adjointe	DEFOSSE Marc Conseiller <b>Pouvoir à A-Laure Thomas</b>	BEDU Jean-Pierre Conseiller	